

10/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-216900092-20230123-10\_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Modification du tableau des effectifs : Transformation de poste**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 13/01/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE  
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET  
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE  
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

10/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230123-10\_2023-DE



Monsieur le Maire propose de créer dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 au service administratif sous réserve de l'avis du comité social territorial (CST).

- Oüi l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

1°) **ACCEPTÉ** de créer dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 au service administratif sous réserve de l'avis du comité social territorial (CST).

2°) **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 et suivants

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire